



Nos réf. : COC/001/2021-22

Nom du club et niveau de jeu à rappeler sur chacune de vos correspondances

Créteil, le 06 août 2021

A l'attention des Présidents(es) des
Clubs Régionaux et Départementaux

Objet : Coupe de France Régionale & Départementale 2021-22 (13^{ème} édition)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les 11^{ème} et 12^{ème} éditions de la coupe de France régionale et départementale n'ont pu aller à leur terme en raison de la pandémie du Covid-19 et nous le regrettons.

Nous souhaitons relancer cette compétition, avec quelques aménagements et ce, dans le respect des mesures sanitaires.

Pour l'édition 2021-22, afin de ne pas pénaliser en termes de dates, les compétitions régionales et départementales, la COC nationale a modifié le schéma de la coupe de France. Suppression d'un tour, avec l'organisation du tour de cadrage en tournois à 3 équipes.

A l'exception du tour de cadrage qui se disputera en tournois à 3 équipes, tous les autres tours se dérouleront en matchs secs.

Cette épreuve fait maintenant partie intégrante de nos grandes compétitions. Elle permet aux équipes amateurs une confrontation de niveau et la possibilité de participer à trois grands événements : les finales de secteurs en février, les finales de zones en avril (dimanche de Pâques) et le 11 juin 2022, la finale à l'Accor Hôtels Aréna de Paris.

Vous trouverez ci-après toutes les informations relatives à cette compétition.

CALENDRIER

- 1^{er} tour : 30/31 octobre 2021
- 2^{ème} tour : 27/28 novembre 2021
- Tour de cadrage : 18/19 décembre 2021
- 1/32^{èmes} de finale : 15/16 janvier 2022
- Finales de secteurs (1/16^{èmes} et 1/8^{èmes}) : dimanche 20 février 2022
- Finales de zones (1/4 et 1/2) : dimanche 17 avril 2022 (Pâques)
- Finales (Accor Hôtel Arena Paris) : samedi 11 juin 2022.

Ce calendrier est susceptible de modifications en fonction des conditions sanitaires.

Le tirage du 1^{er} tour sera organisé fin septembre et communiqué début octobre.

DEROULEMENT

- ✓ Matchs secs (2 x 30 mn)
- ✓ 3 temps-morts par équipe
- ✓ 14 joueurs inscrits sur FDME
- ✓ En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, **pas de prolongations mais tirs au but** (art. 13 du règlement particulier de la coupe de France) dans les conditions prévues à l'art. 3.3.6 du règlement général des compétitions.

ENGAGEMENT / FACTURATION

Coupe de France Départementale : toutes les équipes sont invitées à participer. Aucun bulletin d'engagement n'est adressé aux clubs. Seul le « BULLETIN DE DESISTEMENT » joint vous est adressé. **En cas de non-participation**, ce document devra être **complété et retourné** par mail **avant le 20 septembre 2021** à sportive@ffhandball.net

ATTENTION : si le club n'a pas informé la COC de sa non-participation, il sera automatiquement engagé dans cette compétition.

Coupe de France Régionale : les clubs qui évoluent au niveau régional sont **OBLIGATOIREMENT** engagés dans cette compétition.

A l'issue du premier tour, la FFHandball adressera une facture à chaque ligue et comité qui reprendra la liste des clubs qui ont participé au premier tour ou qui n'ont pas signalé leur « NON PARTICIPATION » à l'aide du bulletin de désistement.

Le montant de l'engagement est fixé à 30€ pour le niveau départemental et 40€ pour le niveau régional.

Si un club inscrit en coupe de France n'a finalement pas d'équipe engagée en championnat, il n'est pas redevable de l'engagement.

Pour la création de nouveaux clubs ou de nouvelles sections (FEM ou MAS), l'engagement sera gratuit la première année.

La COC pourra modifier le tirage du premier tour en cas d'erreurs de niveau de jeu, d'oublis, d'engagements tardifs, etc... Elle pourra aménager le tirage ou qualifier directement une équipe pour le second tour en cas de décisions tardives de réclamations, de litiges ou autres raisons.

Nous essayons de proposer des rencontres entre des équipes de différentes ligues et différents comités, en gardant à l'esprit de ne pas dépasser au maximum 150 km aller.

Toutes les recettes de la coupe de France sont reversées intégralement aux clubs sous forme de participation financière aux déplacements, à la prise en charge des frais d'arbitrage à partir des 16^{èmes} de finale et, à la prise en charge des frais d'hébergement et de transport des équipes finalistes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les joueurs de 15 et 16 ans (nés en 2006 et 2005) ne sont pas autorisés à participer à cette compétition **même ceux autorisés en championnat**. En cas de non-respect, le match sera donné perdu par pénalité.

Les équipes en convention peuvent évoluer en coupe de France, **à la seule condition de ne faire jouer aucun joueur ayant évolué au moins une fois au niveau supérieur**. En cas de non-respect de cette règle, le match sera donné perdu par pénalité et l'équipe éliminée de la compétition.

Afin de limiter certaines pratiques condamnables en termes d'éthique, **seuls les joueurs qui ont participé à 5 rencontres de championnat quelle que soit l'équipe du club (hors coupe) avant les finales de secteurs seront autorisés à participer à la compétition à partir des finales de secteurs**.

PROGRAMMATION CHAMPIONNATS REGIONAUX & DEPARTEMENTAUX

La coupe de France reste prioritaire sur les autres compétitions.

Si une journée de championnat est programmée sur les tours suivants, le club peut demander un report du match de championnat pour l'ensemble de ces équipes séniors de même sexe.

La Commission nationale est favorable aux coupes départementales ou régionales. Ces différentes compétitions ne doivent pas être perçues comme concurrentes mais au contraire complémentaires. C'est pourquoi, nous insistons sur le règlement en vigueur qui prévoit que : **« la qualification d'une équipe en coupe de France vaut qualification automatique pour les coupes départementales ou régionales du comité ou de la ligue concernés et reversement, en cas d'élimination, dans cette coupe régionale ou départementale »**. Cette règle qui est malheureusement méconnue des clubs et des instances départementales et régionales permet d'éviter à certaines équipes de disputer plusieurs rencontres dans le même week-end (art. 3.7 du règlement coupe de France).

Il est évident que le championnat reste la priorité d'un club. Cependant, cette compétition est aussi le moyen de tester d'autres joueurs et permet également d'intégrer des jeunes. De plus, au vu des données portées à notre connaissance, la coupe de France n'engendre pas plus de blessures qu'une rencontre de championnat ou un entraînement.

ARBITRAGE

Les juges-arbitres sont désignés par la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) du club recevant.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant.

Pour les matchs secs à élimination directe, l'indemnité d'arbitrage est fixée à 30€ par juge-arbitre + 0,30€ par km. La part variable de déplacement ne pourra jamais excéder la somme de 50€.



Pour les tournois à 3 équipes, afin de ne pas alourdir la facture, nous demanderons aux CTA de désigner une paire de juges-arbitres qui arbitrera les 3 rencontres du tournoi. Dans ce cas, l'indemnité d'arbitrage est fixée à 50€ par juge-arbitre + 0,30€ par km. La part variable de déplacement ne pourra jamais excéder la somme de 50€.

En cas d'absence de juges-arbitres, les règles prévues à l'article 92.1.1 des Règlements Généraux s'appliquent.

Je vous remercie par avance, la réussite de ce projet ne peut passer que par votre investissement et reste convaincu de votre participation.

Venez nombreux pratiquer notre sport dans la convivialité et le plaisir de se retrouver autour de certaines valeurs chères au HANDBALL.

Salutations sportives.

Pascal Baude,
Membre de la COC nationale en charge de la coupe de France